VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES **Séance du 13 décembre 2019**
Composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Présents à la séance : 26
Date de convocation : 6 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre 2019 dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt six au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Anne-Marie DOUGNIAUX, Annie PIOFFET, Sandrine LEROTY, Claude GARRO , Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Jean-Stéphane MARTIN, Gilles BRANDON, Corinne SAUVAGE, Christian RICHOMME, Patrick LEGRIS, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Francis POTTIEZ, Christian BOUARD.

POUVOIRS :

Romain BOSSARD pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Jean FERET pouvoir à Sandrine LEROTY
Yannis LADJAL pouvoir à Annie PIOFFET
Elisabeth VASSEUR pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Annette GILLES pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN
Thierry GUEZO pouvoir à Christian RICHOMME

ABSENTS :
Valérie GIRARD

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, **Sandrine LEROTY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1.1 convention de groupement de commandes pour la fourniture de sel et de déverglaçant entre la commune de Mennecy et la communauté de communes du Val d'Essonne.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DESIGNE Mme Anne-Marie DOUGNIAUX en qualité de membre titulaire et Mme PIOFFET Annie en qualité de membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres de ce groupement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 Convention entre la région Ile-de-France et les organismes bénéficiaires des tickets loisirs dans le cadre de l'appel à projet

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la convention ci annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.3 Présentation du rapport d'activité 2018 de la communauté de communes du Val d'Essonne

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité annuel 2018 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

1.4 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Commune du Val d'Essonne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.5 : Mise en œuvre de la prestation sociale « allocation pour enfants handicapes ou infirmes âgés de moins de 20 ans » a compter du 1er mars 2020

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE la mise en œuvre de la prestation « Allocation pour enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans » à compter du 1er mars 2020.

PRECISE que cette prestation de 161.39€ mensuelle par famille sera versée aux agents stagiaires, titulaires en position d'activités ou de détachement ainsi qu'aux agents contractuels (hors agents de droit privé) en activité comptabilisant 6 mois d'ancienneté dans la collectivité.

Le versement interviendra dès lors que la demande aura été présentée par courrier (sans effet rétroactif possible) et après vérification des conditions d'attribution au vu des justificatifs fournis, conformément à la circulaire du 6 avril 1999 citée ci-dessus.

AJOUTE que le montant de cette allocation mensuelle suivra l'évolution de la réglementation.

DIT que cette dépense est inscrite aux budgets 2020 et suivants.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.6 Soutien financier pour la préservation des commerces de proximité du centre-ville et pour tous les commerces et entreprises locales dans le cadre d'études d'ingénierie énergétique

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DÉCIDE d'autoriser l'allocation après examen au cas par cas des dossiers d'une aide d'un montant variable ne dépassant pas l'enveloppe globale de 30 000 € destinée aux :

- Commerces de proximité du centre-ville pour les projets (en création, reprise ou développement) selon l'examen des dossiers sur les projets suivants :
    - la mise aux normes environnementales et sanitaires,
    - l'accessibilité PMR des établissements,
    - l'aménagement, l'extension, la mise en valeur ou la modernisation des locaux professionnels (y compris la rénovation des vitrines),
    - l'acquisition de fonds commerciaux et artisanaux,
    - l'acquisition de mobilier/équipement et matériels professionnels (neufs ou d'occasion, hors crédit-bail), notamment pour la sécurisation des lieux.

PRECISE que cette participation ne pourra excéder 80% du montant global des travaux.
DÉCIDE d'autoriser l'allocation après examen au cas par cas des dossiers d'une aide d'un montant maximum de 500 € destinée aux :

- Commerces et entreprises de la ville pour les études et prestations d'ingénierie énergétique spécifiques à la réalisation d'un projet.

DIT que cette dépense est inscrite aux budgets 2020 et suivants.
PRECISE qu'après dépôt du dossier, puis décision d'éligibilité en jury, le montant de l'aide examiné et délibéré de manière individuelle lors d'un Conseil Municipal sera versé uniquement à réception des factures acquittées conformément au projet initial et présenté au Service des Finances.
ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>II FINANCES</u>
Rapporteur : Claude GARRO
2.1 Décision modificative n°2
Le conseil municipal,
Après délibération,
APPROUVE la Décision Modificative n°2.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente Décision Modificative.
ADOPTE A LA MAJORITE

2.2 Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les chapitres suivants et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Comptes d'immobilisations	Autorisation préalable avant adoption du Budget primitif 2020
165 – dépôts et cautionnements	1 350 €
20 – immobilisations incorporelles (sauf 204)	78 045 €
204 – subventions d'équipement versées	25 500 €
21 – immobilisations corporelles	1 699 838 €
27 – autres immobilisations financières	13 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.3 Indemnité de conseil 2019 du receveur municipal
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
ACCORDE au receveur municipal le versement d'une indemnité en tant que conseil de la collectivité au titre de sa gestion 2019, d'un montant brut de 2 745,61 €, soit 2 483,96 € net.
DIT que les crédits sont prévus et inscrits au budget principal de la commune.
ADOPTE A LA MAJORITE

III SECURITE

Rapporteur Claude GARRO

3.1 : Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France relative au « soutien à l'équipement en vidéoprotection » dans le cadre du bouclier de sécurité

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France relative au « soutien à l'équipement en vidéoprotection » pour l'acquisition de 17 caméras supplémentaires et leur raccordement au centre de supervision urbain,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 43 695 ,00 € et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 : Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France relative au dispositif d'aide au soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 105 000 € au titre du dispositif d'aide au soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

4.1 : Rapport d'activité annuel 2018 de la commission communale d'accessibilité.

Le conseil municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2018 de la Commission Communale d'Accessibilité, relatif aux travaux d'amélioration d'accessibilité des espaces publics et des bâtiments recevant du public.

DIT que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

4.2 : rapport d'activité annuel pour l'exercice 2018 dans le cadre du bail emphytéotique administratif la société nationale immobilière pour la brigade de gendarmerie de Mennecy

Le conseil municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité pour l'exercice 2018 (arrêté au 31 décembre 2018) sur les travaux effectués par la Société Nationale Immobilière au sein de la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de Mennecy, dans le cadre du Bail Emphytéotique Administratif.

4.3 : Acquisition des espaces verts et des places de stationnement du centre commercial Paul Cézanne

Le conseil municipal,

Après délibération,

APPROUVE l'acquisition par la Commune les espaces verts et les espaces extérieurs destinés au stationnement du Centre Commercial Paul Cézanne à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à engager toute action nécessaire pour mener à bien cette procédure d'acquisition.

DIT que la somme nécessaire et les frais annexes seront inscrits en dépenses au Budget Primitif 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.4 : Autorisation du conseil municipal à Monsieur le maire de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire ou déclaration préalable) et d'autorisation de travaux pour l'aménagement de la grange située 31, rue de Milly à Mennecy en locaux pour la police municipale

Le conseil municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) et d'autorisation de travaux pour l'aménagement de la grange située 31, rue de Milly à Mennecy en locaux pour la Police Municipale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.5 : Autorisation du conseil municipal à Monsieur le maire de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) et d'autorisation de travaux pour le réaménagement de l'espace culturel Jean-Jacques robert situe dans le parc de Villeroy à Mennecy

Le conseil municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) et d'autorisation de travaux pour le réaménagement de l'espace culturel Jean-Jacques ROBERT situé dans le Parc de Villeroy à Mennecy.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.6 : Annule et remplace la délibération n°4.5 prise en conseil municipal du 18/10/2019 sur les espaces naturels sensibles (ens) : mise a jour des zones de préemption sur la commune de Mennecy

Le conseil municipal,

Après délibération,

ANNULE la délibération n°4.5 prise en Conseil Municipal en date du 18 octobre 2019 sur la mise à jour des zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles sur la Commune de Mennecy.

APPROUVE la définition de zones de préemption au titre des ENS telles qu'elles sont identifiées provisoirement sur l'annexe cartographique intitulée *« Zones de préemption au titre des ENS mises à jour »*, jointe à la présente délibération.

DEMANDE au Département de l'Essonne de bien vouloir modifier les zones de préemption dans le cadre de la loi sur les Espaces Naturels Sensibles sur les secteurs identifiés sur les annexes cartographiques intitulées *« Zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles mises à jour »* (plan sur fond IGN) et « *Délimitation* des *zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles mises à jour »* (plans sur fond cadastral), jointes à la présente délibération.

DEMANDE au Département de l'Essonne de bien vouloir déléguer à la Commune son droit de préemption pour l'acquisition, tel qu'il est identifié sur les annexes cartographiques jointes à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.7 : Autorisation de lancer une déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées zb n°248 et zb n°293 situées lieu-dit « entre les deux voies » à Mennecy

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches permettant d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées ZB n°293 d'une surface de 1 174 m² et ZB n°248 d'une surface de 14 845 m², situées au lieu-dit « Entre les deux voies » à Mennecy afin de permettre l'extension du stade Jean-Jacques ROBERT pour la construction d'un terrain mixte de foot-rugby, d'une piste d'athlétisme, de vestiaires et de douches ainsi que du stationnement.

DIT que le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer courant 2020 sur le dossier permettant de procéder au lancement de cette procédure de DUP.

ADOPTE A LA MAJORITE

4.8 : autorisation du conseil municipal à monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable concernant la modification de la façade et le changement de destination de l'étage du bâtiment situe 3, rue du Marechal Philippe de Hautecloque dit leclerc à Mennecy

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable pour modifier la façade et le changement de destination du bâtiment situé 3, rue du Maréchal Philippe de Hautecloque dit Leclerc.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.9 : Acquisition foncière par la commune de terrains situes 4, rue de la Sablière à Mennecy appartenant à la sci Saxel

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées BK n°618 à 624, d'une superficie d'environ 922 m², situés 4, rue de la Sablière à Mennecy, appartenant à la SCI SAXEL, représentée par Mr GLYNN, au prix de 660 000 € TTC comprenant les frais d'agence de 10 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de cette procédure.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal en 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.10 : Acquisition des espaces verts et partie de l'espace commun du centre commercial Verville/Villeroy

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE l'acquisition par la Commune les espaces verts et une partie de l'espace commun du Centre Commercial Verville Villeroy soit les parcelles cadastrées AE n° 648-649-651 et 653 à l'euro symbolique, à l'exclusion des bâtiments.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à engager toute action nécessaire pour mener à bien cette procédure d'acquisition.

DIT que la somme nécessaire et les frais annexes seront inscrits en dépenses au Budget Primitif 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.11 : Création d'un logement social et recherche d'aides financières

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la création d'un logement social à l'étage du 3, rue du Maréchal Philippe de Hautecloque dit Leclerc à Mennecy.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à rechercher les aides auprès des financeurs, et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.12 : protocole d'accord transactionnel entre la commune de Mennecy et les époux Marais – terrain rue Paul Cézanne

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Mennecy et les époux MARAIS afin de régler à l'amiable leurs différends par des concessions réciproques et mettre fin de manière définitive et irrévocable aux litiges qui les opposent concernant le terrain cadastré ZB n° 351 ainsi que le projet d'aménagement décrit en visa.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Annie PIOFFET

5.1 : Subventions 2020 aux associations - par anticipation au vote du budget primitif 2020 avec paiements fractionnés

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DÉCIDE d'accorder aux associations les subventions 2020,

DIT que l'attribution des subventions 2020 pourra faire l'objet d'un paiement fractionné par paiement d'un acompte au mois de février 2020, égal à 50% du montant individuel pour chaque association, par anticipation au vote du Budget Primitif, et le solde pour chaque association intervenant quant à lui au plus tard, sur la base des justificatifs fournis par les associations (rapport d'activité et rapport financier), en mai 2020.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 : Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Ladjal boxing club

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la convention jointe en annexe entre la Commune de Mennecy et l'Association Ladjal Boxing Club pour une période de trois ans.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2020 et suivant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.3 : Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association sportive de Corbeil-Essonnes rugby club Mennecy rugby XV

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la convention jointe en annexe entre la Commune de Mennecy et l'Association ASCE RCM Rugby XV pour une période de trois ans.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2020 et suivants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.4 : Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association gymnastique club de Mennecy

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la convention jointe en annexe entre la Commune de Mennecy et l'Association Gymnastique Club de Mennecy pour une nouvelle période de trois ans.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2020 et suivants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.5 : demande de subvention auprès de la région Ile-de-France relative au dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité – gymnase Maurice Nivot

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 4 389.87 € au titre du dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.6 : Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France relative au dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité – gymnase René Guitton

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 3 701,97 € au titre du dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VI CULTUREL

Rapporteur : Francis POTTIEZ

6.1 Sollicitation d'une aide au titre du dispositif contrat culturel de territoire et aide a l'investissement culturel pour l'année 2020, auprès du conseil départemental de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

SOLLICITE l'intégration de la commune au dispositif Contrat Culturel de Territoire et Aide à l'Investissement Culturel proposé par le Conseil Départemental de l'Essonne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de ces dispositifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.2 : Approbation du programme de réaménagement de l'espace culturel Jean-Jacques Robert et recherche d'aides financières

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

SOLLICITE l'intégration de la commune au dispositif Contrat Culturel de Territoire et Aide à l'Investissement Culturel proposé par le Conseil Départemental de l'Essonne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de ces dispositifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII DECHETS-ORDURES MENAGERS

Rapporteur : Gilles BRANDON

7.1 Rapport d'activité 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimiles-communauté et communes du val d'Essonne

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés assuré par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

DIT que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

VIII ASSAINISSEMENT (GAZ/ELECTRICITE) SIARCE :

Rapporteur : Xavier DUGOIN

8.1 : Rapports d'activité 2018 relatifs aux bilans d'exploitation du service public de distribution D'électricité et de gaz

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la communication des rapports relatifs aux bilans d'exploitation du service public de distribution d'électricité et de gaz assurés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau.

Dit que la présente délibération ainsi que les rapports qui lui sont annexés feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public.

XI AGENDA 21
Rapporteur : Jouda PRAT
11.1 : demande de subvention auprès de la région Ile-de-France dans le cadre du dispositif fonds propreté
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France relative au dispositif fonds propreté pour l'acquisition de véhicules de collecte comprenant un camion benne et deux véhicules électriques,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 34 200 ,00 € et à signer tout document s'y rapportant.
DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif de la Commune.
ADOPTE A L'UNANIMITE

XII PERSONNEL
Rapporteur : Xavier DUGOIN
12.1 : Modification du tableau des effectifs
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
DECIDE de transformer les postes des enseignants du conservatoire de la façon suivante, à compter du 1er novembre 2019 :

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 12h
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 12h30

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 14h
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 15h

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 12h
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 12h30

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 11h30
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 13h

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 7h15
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 7h30

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 7h45
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 7h15

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 10h
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 10h30

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 3h45
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 4h45

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 6h
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 6h30

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 9h
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 8h

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 5h30
en Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC de 5h

DECIDE de transformer suites aux propositions d'avancement de grade 2019 – 2020 :

IX ENFANCE
Rapporteur : Dora DELAPORTE
9.1 : Demande de subvention – appel a projets de la caisse d'allocations familiales
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ces projets.
DIT que les recettes de fonctionnement seront inscrites dans le budget 2020 et les suivants.
ADOPTE A L'UNANIMITE

X SCOLAIRE- PERISCOLAIRE-JEUNESSE
Rapporteur : Jean-Marc RITA LEITE
10.1 : Actualisation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternels et élémentaires j. Judith et les Myrtilles
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
APPROUVE le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement J. Judith et Les Myrtilles, ci- annexé.
DIT que le règlement de fonctionnement ci annexé sera applicable à compter du 1er janvier 2020
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement.
ADOPTE A L'UNANIMITE

10.2 : Présentation du rapport d'activité 2018 de la délégation de service public de restauration scolaire municipal de la ville de Mennecy (Elior)
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
PREND ACTE de la communication du rapport d'activité jusqu'au 30/09/2018 de la Société ELIOR relatif à la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale.

Rapporteur : Marie-José PERRET
10.3 Ajustement de la carte scolaire pour la rentrée 2020
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
DECIDE d'affecter les rues suivantes comme il suit sur le secteur des Myrtilles :

- rue de Villemer (du n°1 au n°35)
- avenue du Caprais-roy (du n°1 au n°13)
- impasse du Durtreint (du n°1 au n°9)
- impasse du Miroir de Theil (n°1 au n°5)
- impasse de la Voulzie (du n°1 au n°6)
- impasse des Bignons (du n°1 au n°6)

DIT que cette délibération sera notifiée à Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale et de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale (circonscription de Lisses).
DIT que ces nouveaux périmètres scolaires seront applicables à compter de la rentrée 2020.
ADOPTE A L'UNANIMITE

10.4 : Présentation du rapport d'activité 2018 de la société Vervi'lia, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2018 de la Société VERVI'LIA, titulaire du contrat de partenariat pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire de la Verville.

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
En un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

- Un poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normal
En un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à la date du 31 décembre 2019,

- Deux postes d'adjoint technique
En deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à la date du 1er janvier 2020,

- Un poste de rédacteur
En un poste de rédacteur principal de 2ème classe à la date du 1er janvier 2020,

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe
En un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à la date du 1er janvier 2020,

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe
En un poste d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe à la date du 1er mars 2020,

- Deux postes d'attaché territorial
En deux postes d'attaché principal à la date du 1er février 2020,
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe
En un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à la date du 1er mars 2020,

APPROUVE les modifications au tableau des effectifs en conséquence,
DIT que les dépenses inhérentes sont prévues aux budgets 2019 et 2020.
PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne.
ADOPTE A LA MAJORITE

12.2 : Règlement intérieur du comite hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
ADOPTE le règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la commune de Mennecy.
ADOPTE A L'UNANIMITE

12.3 : Rémunération des agents concourant au recensement de la population
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
DECIDE de rémunérer les agents concourant au recensement de la population sur les bases suivantes :
Séance de formation : 26.00€
Tournée de reconnaissance : 62,00€
Bulletin individuel : 2,00€
Feuille de logement : 2,50€
Dossier d'adresses collectives : 4,15€
Frais de missions : 52,00€
Prime sur retour des informations : 60,00€
Prime de remplissage du carnet de tournée : 60,00€
La rémunération définitive étant calculée au regard des éléments quantitatifs qui auront été relevés.
AUTORISE le recours à des candidatures externes (au maximum 5) si les candidatures internes de la commune sont insuffisantes pour assurer pleinement les opérations de recensement.
DIT que les dépenses inhérentes sont inscrites au budget de la commune.
PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne.
ADOPTE A L'UNANIMITE

13.1 : Admission en non valeur de taxe d'urbanisme (la délibération a été posée sur table et rajoutée à l'ordre du jour)

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE de refuser l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées au titre des dossiers DP3860910017, PC3861010027 et PC3861010043, pour la somme de 6 071 €,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances liées aux permis de construire PC3860910026 et PC38607F1022, soit la somme de 4 588 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

VILLE DE MENNECY (Essonne)

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France